



DEPARTEMENT DE MAYOTTE

VILLE DE MAMOUDZOU

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 38

de Votants : 42

Dont vote par procuration : 4

Abstention : 0

Contre : 0

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2023.00043/2023 du 08/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le huit avril, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 01 avril 2023, sous la présidence de **M. Ambdilwahedou SOUMAILA, Maire**.

Etaient présents : (38)

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale), M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale), Mme Rabia ASSAN (11^{ème} adjointe au Maire), M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal), M. Nassuf-Eddine DAROUECHE (Conseiller municipal), Mme Munia DINOURAINI (7^{ème} adjointe au Maire), M. Djamaldine HAIDAR (Conseiller municipal e), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), Mme Aminat HARITI (Conseillère municipale), M. Jacques Martial HENRY (Conseiller municipal), Mme Moina-Fatima IBRAHIM (14^{ème} adjointe au Maire), Mme Mariame KAMBI (Conseillère municipale), Mme Inayatie KASSIM (8^{ème} adjointe au Maire), M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (1^{er} adjoint au Maire), Mme Zoufati MADI (4^{ème} adjointe au Maire), Mme Hadia MADI ASSANI (12^{ème} adjointe au Maire), M. Hamidani MAGOMA (2^{ème} adjoint au Maire), Mme Liza MAHAMOUDOU (Conseillère municipale), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Elyassir MANROUFOU (Conseiller municipal), M. Soiyinri MHOUDHOIR (6^{ème} adjoint au Maire), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (10^{ème} adjoint au Maire), M. Mohamed Tani OUSSENI (Conseiller municipal délégué), Mme Mariam SAID (Maire), Mme Rabianti MVOULANA (Maire), M. Hamidani MZE MOGNE (Conseillère municipale), Mme Djouwairia OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale), M. Badrou RADJAB (Conseiller municipal), M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale déléguée), M. Toiyifou RIDJALI (5^{ème} adjoint au Maire), M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal), Mme Nadjati SAÏNDOU COMBO (Conseillère municipale), M. Mounib SOILIH MOHAMED (Conseiller municipal), M. Tany ABOUDOU CHAKOUROU (Conseiller municipal), Mme Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale)

OBJET :

**Prémption des parcelles
BD-643 et BD-456 à
Cavani M'tsapéré, dans le
cadre du projet aire de
jeux et espace convivial
intergénérationnel.**

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 10/05/2023 que la convocation avait été faite le 01/04/2023.

Absents : (7)

M. Ben Youssef CHIHABOUDINE (Conseiller municipal) Mme Siti Dhoulfa MADJINDA (Conseillère municipale), M. Assane MOHAMED (Conseiller municipal), M. Said Djanfar MOHAMED (13^{ème} adjoint au Maire), M. Anrif MOURDI (Conseiller municipal), Mme Fatima Fayna M'SOILI (Conseillère municipale déléguée), M. Abdallah OUMOURI (Conseiller municipal)

Absents excusés : (0)

Procuration : (4)

Mme Marianne DAMARY (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Moina-Fatima IBRAHIM (14^{ème} adjointe au Maire), Mme Anziymiya HOUMADI (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale), Mme Nourainya LOUTOUFI (3^{ème} adjointe au Maire) donne pouvoir à M. Toiyifou RIDJALI (5^{ème} adjoint au Maire), Mme Zaitouni ABDALLAH (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal)

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **Mme Munia DINOURAINI** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu l'article 73 de la Constitution ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;



Le Maire de la Commune
de Mamoudzou

Ambdilwahedou SOUMAILA

Vu la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAÏLA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

Considérant que le bureau notarial « Groupe MONASSIER », a émis une déclaration d'intention d'aliéner n°9766112310002 reçue en mairie le 20/01/2023, pour la mise en vente des parcelles situées à Cavani M'tsapéré, cadastrées BD-456, d'une contenance de 960 m² et BD-643 d'une contenance de 376 m², pour un montant total de trois cent quatre-vingt-quinze mille euros (395 000 €) ;

Considérant que la commune exerce le droit de préemption expressément délégué par la CADEMA, correspondant au prix mentionné dans la DIA, sous réserve de la confirmation de la fiche d'évaluation par France Domaine ;

Considérant que l'acquisition de ce bien non bâti, viendra compléter une maîtrise foncière propice à une installation d'une aire de jeux dans le quartier, y compris la construction d'un espace de convivialité intergénérationnel qui manque cruellement dans ce quartier de Cavani M'tsapéré ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1^{er} : De délibérer pour acter l'acquisition par préemption de ces biens cadastrés BD-456 et BD-643 d'une superficie totale de 1336 m² sis à Cavani M'tsapéré, pour un montant de trois cent quatre-vingt-quinze mille euros (395 000 €), sous réserve de la confirmation de l'avis par France Domaine.

Article 2 : D'autoriser le Maire, ou en son absence, son représentant à signer l'acte d'acquisition et tout document afférant à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Mamoudzou, le 14/04/2023

Le Maire

Le Maire de la Commune de Mamoudzou
Ambdilwahedou SOUMAÏLA